



FOIRE AUX QUESTIONS :

« *Je vis avec un divorcé, puis-je me préparer au baptême ?* » Sonia, 27 ans

Première question à se poser pour ne pas se poser de faux problèmes : **Est-il marié religieusement ?** Si la réponse est non, il n'y a pas de problème majeur, sinon qu'il faut savoir si tu es prête à te marier avec lui dans l'Esprit du Seigneur. Qu'est-ce à dire ?

Répondons d'abord à la deuxième hypothèse : **il est marié religieusement** : aïe !

La seule solution serait alors la reconnaissance de la nullité du mariage. C'est un long processus où il s'agit d'établir que les conditions de validité du mariage n'étaient pas réunies au moment de l'union. Les conditions pour qu'un mariage soit célébré dans l'Esprit du Seigneur sont les suivantes :

- 1) S'engager librement parce que le Christ respecte ta liberté.
- 2) S'engager à la fidélité car Dieu t'a faite à l'image du Christ qui t'est fidèle jusqu'à mourir pour toi.
- 3) S'engager dans un lien indissoluble car Dieu t'a faite à son image, et dans le Christ il s'est lié à toi pour toujours.
- 4) Donner la vie car Dieu est celui qui par nature est don de lui-même. Le Christ te communique sa vie par le baptême.

Demander le baptême, c'est demander la vie de Dieu en nous pour vivre de l'Esprit du Christ, c'est-à-dire aimer comme Lui : librement, dans la fidélité, pour toujours et en donnant sa vie.

Si celui que tu veux épouser ne peut remplir ces 4 conditions, ton mariage à l'Eglise serait faux, Dieu ne pourrait le bénir. Et à peine baptisée tu te mettrais en contradiction avec ce que signifie le baptême.

JESUS nous a dit : « *Celui qui ne me préfère pas à son père, sa mère, ses enfants, n'est pas digne de moi.* »

Courage. L'amour du Christ surpasse toute chose. Pour lui, ose sacrifier ce qui t'est le plus cher. Tu recevras dès ici-bas le centuple... et tu sauras aimer un homme en vérité.

*Père Arnaud Adrien
Supérieur du Séminaire du diocèse de Fréjus-Toulon*